

# Commune d'ETAIN

## MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE - AMO Travaux AEP – EU – EP aux Clairs Chênes

### RAPPORT DE PRESENTATION

#### 1. Nature et étendue des besoins à satisfaire

Le 17.12.2008 à ETAIN, la Commission d'Appel d'Offres (CAO), régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Monsieur Jean PICART, en vue d'attribuer le marché relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation des réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales du lotissement des Clairs Chênes à Etain

#### 2. Procédure de passation de marché

Compte tenu du montant global de l'opération, la procédure à appliquer est celle de la procédure adaptée, telle que définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics 2006.

L'avis d'appel public à concurrence a été transmis le 29.09.2008 au BOAMP.  
Les candidatures et les offres devaient être déposées le 31.10.2008.

#### 3. Déroulement de la procédure :

A la date du 31.10.2008, 2 plis furent enregistrés en Mairie.

Le 17.12.2008, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie et a procédé à l'examen des plis reçus.  
Les critères de jugement des offres étaient

- Mémoire technique : 50%
- Prix des prestations: 40%
- Délais : 10%

Au vu de l'analyse des offres, il ressort que le **la société G2C Environnement a fait l'offre économiquement la plus avantageuse.**

A l'issue de la réunion, le marché a été attribué à cette société pour une somme de 44 450.00 € HT. L'examen de l'offre n'a fait apparaître aucune erreur matérielle.

Fait à Etain, le 09.01.2009  
Le Maire, Personne Responsable du Marché  
Jean PICART